

# FLASH INFO

## Point de situation sur la PPA

Issy-les-Moulineaux le 10 décembre 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,

Depuis la détection de deux premiers cadavres de sangliers morts de PPA le 28 novembre dernier, dans la commune de Bellaterra au Nord Ouest de Barcelone, 11 autres cadavres analysés se sont révélés aussi positifs à cette maladie (cf carte ci-dessous). Tous ces sangliers positifs ont été trouvés morts à des distances assez restreintes les uns des autres. Suite à ces premiers cas, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre par près de 250 professionnels formés (agents ruraux et militaires) en Espagne, dans l'objectif de préciser la taille et les contours de la zone infectée. Ce sont :

- Délimitation d'une zone réglementée autour des cas de plus de 20 km de rayon
- Interdiction de fréquentation par le grand public, pour les activités de loisirs et encadrement des activités professionnelles de plein air
- Recherches actives de cadavres de sanglier pour analyse et destruction : patrouilles, drones, chiens, etc.
- Mise en place de piégeage de sanglier.

La souche de virus identifiée chez ces sangliers est assez éloignée des souches circulant actuellement dans l'Est de l'Europe, ce qui pourrait faire penser à une arrivée de virus due à une erreur de manipulation à la faculté de médecine vétérinaire, située juste à côté des premiers cas.

Une visite des experts PPA de la Commission Européenne a déjà eu lieu la semaine dernière afin qu'ils puissent formuler des recommandations sur la gestion de cette crise sanitaire. Tous les élevages porcins de la zone infectée ont été analysés et sont tous négatifs à la PPA.

Les autorités françaises suivent cette situation de près afin de prévenir tout risque de voir la maladie arriver en France en se transmettant « de sanglier en sanglier ». Des réunions ont déjà eu lieu dans les Pyrénées-Orientales entre administrations et acteurs cynégétiques. La FDC s'est fortement investie afin de bien montrer sa volonté de pouvoir détecter le plus rapidement possible l'arrivée de la maladie en France.

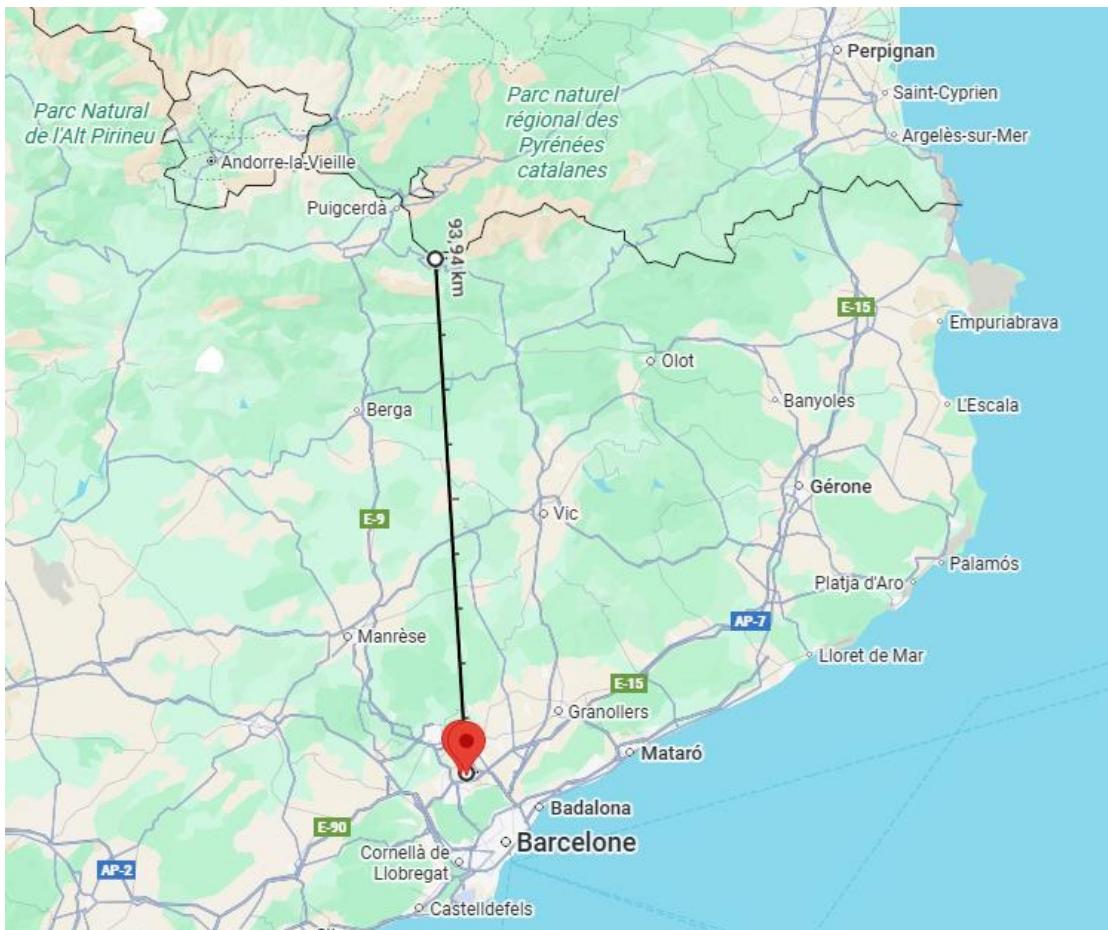


# FLASH INFO

Pour le reste du territoire, il est indispensable de rappeler aux chasseurs les deux principales actions à mettre en place :

- l'importance de respecter des règles de biosécurité de bon sens lors des séjours de chasse à l'étranger, qui plus est à proximité de zones infectées : on évite d'emporter son matériel ou son chien, on ne se gare que sur les routes goudronnées, on nettoie sa voiture, y compris le bas de caisse et son matériel avant de rentrer et en rentrant à la maison
- le signalement indispensable de toute mortalité anormale de sanglier, seul moyen de s'assurer de la gestion la plus rapide possible et sur la plus petite zone d'un épisode de PPA en France.

Tous ces éléments sont rappelés dans le poster « Biosécurité à la chasse », rediffusé ces derniers jours et que vous trouverez ici : [Diffusion poster biosécurité tous modes de chasse lors de la circulation de maladies réglementées - Intranet Chasseur de France](#)



Localisation des cas de PPA en Espagne au 28/11/2025 (point rouge) (source : [MAPA le 28/11/2025](#), carte Google Maps, tirée d'un article de la plateforme Epidémiosurveillance en Santé Animale).

# BIOSÉCURITÉ

## LES CHASSEURS TOUS CONCERNÉS !

Tout chasseur joue un rôle primordial dans le contrôle des maladies communes aux animaux domestiques et aux animaux sauvages.



### 1 À LA CHASSE : DES RÈGLES D'HYGIÈNE SIMPLES À APPLIQUER !



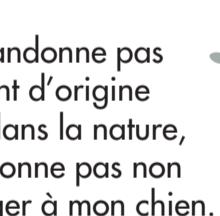
Je lave mes vêtements de chasse régulièrement.



Je nettoie régulièrement mon véhicule (à l'intérieur comme à l'extérieur).



En aucun cas, je ne pénètre ou fait pénétrer mon matériel de chasse, mon chien ni mon véhicule dans un élevage ou une basse-cour dans les 48 heures après la chasse.



Je n'abandonne pas d'aliment d'origine animale dans la nature, je ne les donne pas non plus à manger à mon chien.



### 4 JE PARS CHASSER À L'ÉTRANGER : QUELLES PRÉCAUTIONS ?

Je m'informe avant de partir sur le contexte sanitaire des zones dans lesquelles je souhaite me rendre.

**En cas de voyage à proximité d'une zone dans laquelle une maladie atteint le gibier :**

- Je n'emmène pas mes chiens
- Je ne ramène pas de venaison, ni de trophées
- Avant de rentrer, je nettoie tout mon matériel (véhicule, vêtements, couteaux, bottes...)



Je porte des gants quand je manipule du gibier. En cas de maladie, je signale à mon médecin que je suis chasseur.



Je nettoie mes bottes et mon matériel à l'eau savonneuse.

J'HABITE PRÈS OU DANS UNE ZONE DANS LAQUELLE UNE MALADIE CIRCLE EN FAUNE SAUVAGE :

### JE RENFORCE LES RÈGLES D'HYGIÈNE



Je m'équipe de matériel de nettoyage, d'un pulvérisateur et de désinfectant.



Après avoir enlevé toutes traces de terre, boue, sang, par un bon nettoyage, je pulvérise du désinfectant sur mes bottes et bas de caisse.



### 2 JE CHASSE DANS UN SECTEUR CONCERNÉ PAR LA CIRCULATION D'UNE MALADIE DANS LA FAUNE SAUVAGE : **LA CHASSE ET L'ÉLEVAGE DOIVENT ÊTRE STRICTEMENT SÉPARÉS**



### 3 J'OBSERVE UNE MORTALITÉ ANORMALE : **JE DONNE L'ALERTE !**

Je contacte sans délai mon interlocuteur SAGIR si j'observe des mortalités ou des comportements anormaux. J'évite tout contact avec l'animal mort.



### 5 J'ACCUEILLE DES CHASSEURS DE L'ÉTRANGER :



J'échange avec eux sur la présence de dangers sanitaires éventuels dans la zone d'où ils viennent.



Je leur demande de ne pas venir avec leurs chiens



Je m'assure que leur matériel et leur véhicule ont été nettoyés avant leur arrivée et avant de rentrer chez eux.